Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL75-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-122

Séance du 29 juin 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 36
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

MEMBRES ABSENTS :

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITE : subvention 2026 - soutien aux structures d'accueil extrascolaire

La Communauté Lesneven Côte des Légendes apporte chaque année un soutien financier aux associations et organismes qui en font la demande, dès lors que leurs actions s'inscrivent dans le champ des compétences communautaires et répondent à un intérêt public local, c'est-à-dire un intérêt général propre à l'échelon local.

Présentation de la convention :

Dans le cadre de leurs politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, les communes et la communauté de communes soutiennent et accompagnent les structures enfance jeunesse lorsqu'elles agissent dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL75-DE

L'objectif de ce conventionnement est à la fois de soutenir les structures d'accueil extrascolaire œuvrant pour l'épanouissement des enfants et des jeunes et également de rendre accessible à toutes les familles un accueil de qualité. Cette démarche permet donc de valoriser à la fois les services proposés par les structures pour la population et les acteurs qui les assurent, tout en préservant la nature de chaque projet éducatif.

Cette convention unique s'ancre également dans une démarche, initiée en 2016 avec la réflexion sur le secteur petite enfance, enfance et jeunesse. Elus et techniciens du territoire ont ainsi engagé une démarche de partage et de concertation autour de thématiques communes, ce qui a notamment permis de faire émerger des orientations éducatives partagées.

Cette convention signée le 16 mai 2023, a connu une prorogation de signature pour les années 2026 et 2027. Sur le territoire ce soutien financier s'applique aux structures suivantes :

- **le centre socioculturel intercommunal**
- **l'association EPAL de Ploudaniel**
- **l'association familles de la Baie à Plouider**
- **l'association Familles Rurales de Guissény.**

<u>Objet de la demande</u> :

Le soutien financier apporté à chacune des structures est axé sur l'accessibilité des services à l'ensemble des familles du territoire pour un accueil de qualité.

<u>Montants sollicités</u> : 165 000€, répartis comme suit :

- Accessibilité tarifaire : enveloppe annuelle de 82 500€

- Soutien stages et séjours : enveloppe annuelle de 52 500 €

- Soutien jeunesse 10-17 ans : enveloppe annuelle de 30 000€

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, réunie le 3 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la commission finances, réunie le 22 juin 2026,

Il est proposé au conseil communautaire de valider les montants des enveloppes annuelles allouées et d'autoriser la Présidente à verser les subventions aux asssociations concernées selon les modalités définies dans la convention.

<u>Décision</u> : Approuvé à l'unanimité

Votants	36	

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL75-DE

Pour	36	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, M. Philippe MASQUELIER, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV	6	Mme Claire CHAPALAIN, M. Xavier FRANQUES, Mme Aurélie MARTIN, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS

Pour extrait conforme,

La Présidente

